



**Comment mieux travailler ensemble  
pour bâtir puis faire vivre la charte ?**

**Rapport du groupe de travail**

Animateur : **Anne VINCENT**, Maire de La-Chapelle-en-Valgaudemar  
Introduction : **Thierry DURAND**, Directeur adjoint du parc national des Ecrins (PNE)  
Rapporteur : **Marie-Hélène BRIDE**, chargée de mission charte et partenariat au PNE.

Introduction au débat avec un exposé en une dizaine de diapositives situant les différents volets de l'animation d'une charte.

**Synthèse des contributions**

La synthèse est articulée autour de quatre questions centrales liées à l'animation de la charte : Où ? Avec qui ? Comment ? et Quand ?

**Où ?**

L'enquête publique montre que ce qui posait principalement problème en 1973, c'est à dire la zone cœur, est aujourd'hui acté : le cœur de parc ne semble plus remis en cause.

Désormais, de nombreuses communes sont habituées à travailler avec le parc. Le partenariat sera peut-être plus difficile, pour les communes qui n'ont pas eu cette habitude de travail, notamment celles qui hébergent les stations de ski, qui concentrent l'activité économique. Une certaine méconnaissance réciproque contribue à entretenir une réelle méfiance.

Il faudra aller au contact des acteurs locaux, avec un effort particulier à produire, pour travailler avec les stations et les communes de l'aire d'adhésion qui n'ont pas construit un partenariat effectif avec le parc au cours des 35 dernières années.

## Pourquoi ?

La charte est l'occasion d'avoir un regard partagé sur le territoire. C'est l'opportunité d'échange avec toutes les composantes de la société civile. C'est la possibilité pour tous de s'exprimer et d'écrire ensemble notre projet d'avenir. Il en va même de notre responsabilité pour les jeunes générations et les générations à venir.

C'est l'occasion de sortir d'une certaine forme d'attentisme, de rentrer dans une dynamique de projet partagé à l'échelle du massif.

C'est aussi une nouvelle façon de travailler, une mise en œuvre de la démocratie locale, où la participation, la rencontre devraient permettre la co-construction.

Aujourd'hui, le citoyen est consulté à l'amont de la démarche: c'est une chance par rapport à 1973.

Les parcs nationaux ont évolué et la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, qui a été adoptée à l'unanimité au parlement, ouvre de nouveaux horizons. Le PNE a évolué, même si quelques uns de ses opposants historiques n'ont pas forcément souhaité évoluer.

La charte du PNE s'inscrit dans un mouvement plus général et global avec notamment le « Grenelle de l'environnement », la généralisation des documents de programmation (SCOT, ...) et la réorganisation de l'échelon administratif.

La « démarche de Charte » est peut-être plus importante que la Charte elle-même, sur le plan symbolique, même si la lisibilité, la cohérence et l'ambition de la future charte du PNE sont des qualités essentielles qu'il faudra atteindre. Le besoin des gens d'être écoutés et entendus doit être satisfait, même s'il reste que les décisions appartiendront *in fine* au Conseil d'administration du parc (validation du projet de charte) et aux conseils municipaux (décision d'adhérer ou non à la charte).

## Avec Qui ?

Tous les conseillers municipaux, les habitants, les professionnels, les associations, en se gardant de trop subir les « groupes de pression ».

La charte sera soumise à enquête publique et délibérations des conseils municipaux.

La Charte devra être rédigée avec un souci permanent de recherche de cohérence avec les différents échelons : les Pays, les agendas 21 départementaux en particulier. Il faut éviter l'empilement d'outils non articulés les uns avec les autres.

### Comment ?

Propositions émises en séance :

⇒ Partir des projets des communes, de leurs problèmes, de tout ce qu'a à résoudre la collectivité ... (dans la limite des prérogatives et des éléments de cohérence de la charte) ;

⇒ Partir des éléments moteurs : les sentiers, l'accueil sur le territoire ... ;

⇒ Définir des grands axes concrets d'intervention du parc, sortir des « grandes généralités » sans enfermer le débat, et les soumettre le plus rapidement possible à la concertation ;

⇒ Voir « nos cousins », les parcs naturels régionaux, qui eux aussi, ont des expériences de partenariat à présenter et partager ;

⇒ Communiquer, avec des « points presse » réguliers dans la presse locale, l'insertion de tirés-à-part de « l'Echo des Ecrins » dans les bulletins municipaux ... , informer de l'actualité de la charte sur le site Internet du parc ;

⇒ Ouvrir les débats et sortant des débats strictement thématiques (néanmoins indispensables) pour avoir une approche diversifiés, notamment par génération : demander aux jeunes quelle est leur perception de la montagne et comment ils projettent leur avenir.

⇒ Des réunions publiques, des relais sur le terrain avec les chargés de missions Charte, les équipes terrains, les conseillers municipaux, des rencontres valléennes...

⇒ En faisant bénéficier de l'ingénierie du parc aux collectivités

⇒ En travaillant avec les écoles, les collèges et les lycées...

### Quand ?

Note très personnelle du rapporteur :

« Tout cela en moins de 18 mois... ».